

EP1 T1 Cadre institutionnel de la France

Quoi ?	Comment ?	Pourquoi ?	Impacts sur le métier	Recherches à faire
ETAT Séparation des 3 pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire.	Délimité par des frontières territoriales, à l'intérieur desquelles les lois s'appliquent à une population permanente, constituée d'institutions par lesquelles l'Etat exerce une autorité et un pouvoir effectif.	La légitimité de cette autorité repose sur la souveraineté du peuple ou de la nation.	Les mêmes lois s'appliquent à tous.	Comment mettre en place une veille légale pour rester informé ?
PARLEMENT L'assemblée nationale Et Le sénat	Les députés sont élus par le peuple – élections directes. Les sénateurs sont élus par les grands électeurs – élections indirectes.	Font, votent et amendent les lois proposées par eux ou par le gouvernement.	Possibilité de rencontrer son député ou son sénateur pour lui faire part des difficultés et des réalités du métier. Parfois, c'est plus facile en association ou en syndicat.	Qui est votre député ? Qui est votre sénateur ?
GOVERNEMENT	Le président de la république est élu au suffrage universel Le gouvernement est nommé par le président de la république.	Exécute et met en œuvre les lois votées par le parlement.	Loi sur le métier Code de la santé (et non pas le code du travail) Les orientations politiques concernant la politique de la famille ont un impact sur le métier (MAM, RPE, PMI, CAF....)	Quels sont les ministères qui ont un impact sur votre métier ? Qui est « votre ministre » ? Quelles sont les orientations politiques mises en œuvre pour le secteur de la petite enfance ? (veille professionnelle)
REGION	<u>Décentralisation</u> : Le président de la région est élu par les conseillers régionaux qui sont élus par les citoyens. <u>Déconcentration</u> : Le préfet de région, nommé par le président de la république, est garant de la cohérence de l'état sur la région.	Collectivité territoriale <u>décentralisée</u> et dotée d'une liberté d'administration. Circonscription administrative des services <u>déconcentrés</u> de l'Etat.	Agences Régionales de Santé = recommandations de vaccinations ou de protocoles en cas d'épidémies par exemple.	Dans quelle mesure la politique de la région peut-elle avoir un impact sur votre métier ?



Quoi ?	Comment ?	Pourquoi ?	Impacts sur le métier	Recherches à faire
DEPARTEMENT	<p><u>Décentralisation</u> : Le président du département est élu par les conseillers département qui sont élus par les citoyens.</p> <p><u>Déconcentration</u> : Le préfet de département, nommé par le président de la république, est garant de la cohérence de l'état sur la région.</p>	<p>Collectivité territoriale <u>décentralisée</u> et dotée d'une liberté d'administration.</p> <p>Circonscription administrative des services <u>déconcentrés</u> de l'Etat.</p>	<p>Gestion et organisation des PMI 4 Direction Territoriale Financement des RPE et de la formation des assistants maternels. Financement du secteur petite enfance de la Bibliothèque Départementale de Prêt.</p>	<p>De quel service départemental dépendez-vous ? Qui est le conseiller départemental en charge de la petite enfance ? Quel est le statut des personnels de PMI ?</p>
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES	<p>Les conseillers communautaires sont élus au suffrage direct lors des élections municipales.</p>	<p>Regroupement de plusieurs communes gérées par un conseil communautaire. Leurs compétences minimums sont : Développement économique, Aménagement de l'espace, Equilibre social de l'habitat, Politique de la ville, Transport urbain.</p>	<p>Financement des RPE et des pôles petite enfance. C.I.A.S. Accueils de Loisirs de Mineurs.</p>	<p>Dépendez-vous d'une communauté d'agglomération ? Laquelle ? Qui en est le Président ? Y-a-t-il une politique spécifique concernant la petite enfance ?</p>
COMMUNES	<p>Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct. Ils élisent ensuite le Maire. Ce dernier est le garant de la mise en œuvre des décisions prises par le conseil municipal.</p>	<p>Elle exerce des compétences de proximité : écoles, urbanisme, action sociale...) et des fonctions d'Etat Civil</p>	<p>Aide à l'installation des M.A.M. (parfois...) Financement des RPE et des pôles petite enfance, CCAS, bibliothèques municipales, accès à la culture, piscines...</p>	<p>Qui est votre Maire ? Y-a-t-il un conseiller municipal en charge de la petite enfance. Y-a-t-il une politique spécifique concernant la petite enfance ?</p>